

IMPOSITION DES ENTREPRISES

Débat sur le plan vaudois

Au niveau vaudois, le Conseil d'État défend une «Feuille de route» pour l'application dans le Canton de la réforme fédérale. En substance, il propose une baisse à 13,8% (taux net) de l'imposition du bénéfice des entreprises (contre plus de 20% actuellement). En contrepartie, le gouvernement propose des mesures sociales: augmentation des allocations familiales financées par les cotisations des entreprises, plafonnement à 10% du budget d'un ménage des primes d'assurance-maladie par le biais des subsides, augmentation du soutien de l'État au dispositif d'accueil de jour des enfants, introduction d'une subvention cantonale pour promouvoir la protection de la santé des travailleuses-eurs du bâtiment.

La Coalition vaudoise contre les cadeaux fiscaux aux grandes entreprises organisait le 12 septembre dernier au Cazard à Lausanne un débat contradictoire sur la troisième Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) et son application dans le canton de Vaud.

UN CADRE FÉDÉRAL ET EUROPÉEN

En introduction, Ada Marra a rappelé le contexte de la réforme. Sous pression internationale et de l'Union européenne, la Suisse doit abolir les privilèges fiscaux octroyés aux entreprises étrangères (qui leur permettent, en gros, de ne se voir imposer en Suisse que sur 10 à 20% de leurs bénéfices tout en échappant à l'impôt à l'étranger). La Confédération veut interdire ces statuts fiscaux spéciaux, et incite les cantons à baisser le taux d'imposition général du bénéfice de toutes les entreprises (suisses et étrangères).

Si tout le monde à gauche se réjouit de la fin des statuts fiscaux spéciaux, la question de la baisse généralisée est débattue en ce moment au Parlement. Le PS Suisse propose que le taux d'imposition minimal des entreprises soit fixé à 16% (taux net) du bénéfice et l'imposition des gains en capital.

AUSTÉRITÉ LARVÉE?

Ces mesures, présentées et défendues par Pierre-Yves Maillard comme des avancées sociales significatives, n'ont pas convaincu ses opposants, en l'occurrence Jean-Michel Dolivo (Solidarités) et David Gygax (SSP), de l'opportunité de la Feuille de

route. Une première opposition est d'ordre tactique: est-il nécessaire, pour obtenir des avancées sociales, de concéder à la droite une coupe massive dans l'imposition des entreprises? Si Pierre-Yves Maillard affirme qu'il s'agit de la seule manière de réunir sur ces sujets une majorité du Parlement, où la droite demeure majoritaire, il ne justifie jamais le taux étonnamment bas (13,8%) concédé à la droite.

Plus généralement, le front se durcit lorsque l'on parle d'austérité. Les baisses fiscales préparent-elles de futurs budgets d'austérité? La question mérite d'être posée, tant le Conseil d'État n'a jamais clairement indiqué comment il entendait financer la réforme (le soutien financier de la Confédération ne finançant pas l'intégralité des coûts de la RIE III), si ce n'est en avançant que les budgets de l'État sont bénéficiaires ces dernières années. Avec le ralentissement économique de ces derniers mois, l'argument a perdu de son acuité, et la droite saisira sans doute l'occasion des premiers déficits pour demander des coupes dans les budgets sociaux.

LA FONCTION PUBLIQUE, VICTIME DE LA RÉFORME

Sur la question de l'austérité, l'autre enjeu du débat est celui du rattrapage des années «maigres». Depuis 2005 et le retour de comptes bénéficiaire, les charges de l'État croissent plus vite que la démographie, ce qui signifie que les prestations de l'État augmentent. Mais, avant 2005, la politique était celle du

retour à l'équilibre budgétaire, si bien que la question se pose de savoir si la croissance des charges compense les coupes opérées précédemment et permet une revalorisation suffisante pour la fonction publique. À cet égard, David Gygax a dressé un panorama sombre des conditions de travail dans le secteur public et parapublic, en particulier dans les EMS.

QUEL TIMING?

Alors que le Parlement fédéral commence à examiner la RIE III, le Parlement vaudois a déjà quasiment bouclé l'adoption des dispositions d'application de la réforme. Ce *timing* est pour le moins paradoxal, et rendra illisible toute volonté de lancer un référendum contre la réforme fédérale alors que ses dispositions d'application sont déjà adoptées au niveau vaudois. Certes, le Conseil d'État se réserve de revenir devant le Grand Conseil si nécessaire, et l'argument stratégique mis en avant par Pierre-Yves Maillard est de dire que ce *timing* permet de garantir que le taux d'imposition pour les personnes physiques ne baissera pas jusqu'en 2019, le Parlement votant, dans le cadre de la «Feuille de route», les lois d'imposition jusqu'en 2019.

Arnaud Thiéry

